



Référence	CR
Document du	11 avril 2019
Page n°	1/7

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Joël GUIN, Président, le 8 avril 2019 à 14 h 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Mr GUIN, Mmes ANCEY et GOTTRA, Mrs CHRISTOS, COSTA, COUSTON, DEMANSE, GRANIER, MOUREAU et PONCE.

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Mrs BERARD, FOURNET, GABERT, GRAU, LAGNEAU, MACHABERT et PARIGOT.

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Mrs KLEIN et MOLLAND.

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Mr PHALY par Mr MOUREAU, Mr BEL par Mr GUIN, Mr BAYON DE NOYER par Mr MOLLAND, Mme ANDRZEJEWSKI par Mr KLEIN, Mr BARDISA par Mme ANCEY, Mme MARTINEZ par Mr GABERT

ETAIENT EXCUSES : Mmes DUPRAT et REZOUALI, Mrs CERVANTES, FOUILLER, HARELLE, LAGNEAU, MUS et PALMA

Assistaient également : Monsieur JULLIEN, Mesdames MASANTE et MILESI.

<p>Représentants des Communautés : 32 Délégués présents : 19 <i>Arrivée de Mr LAGNEAU, au cours de la délibération N°2</i> Procurations : 6 QUORUM : 17</p>

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

La séance est ouverte à 14 h 40 par Mr Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

Approbation du procès-verbal du Comité du 25 Février 2019

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation et propose de mettre le PV aux voix.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019

ADMINISTRATION GENERALE

1°) MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMRA : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 25 FÉVRIER 2019**Rapporteur : Joël GUIN**

Le dernier comité syndical du 25 février dernier a délibéré pour modifier les statuts du SIDOMRA, concernant la représentation des EPCI au comité syndical, en introduisant la création de conseillers suppléants, à compter du prochain mandat 2020/2026.

Par courrier du 26 mars 2019, les services de la Préfecture ont adressé une lettre d'observation sur ce projet :

Article 1 : La CCPRO, depuis le 1er janvier 2017 et le départ de Sorgues et Bédarrides, ne doit plus apparaître, mais la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat, en représentation substitution.

Article 2 - durée : supprimer le tiret 2 de la 2ème phrase

Article 7 - composition : mettre le verbe au présent et non au conditionnel

Article 8 - bureau du syndicat : le nombre de vice-présidents est fixé dans les conditions de l'article L5211-10 du CGCT,

Article 12 : l'article cité en référence du CGCT est l'article L-5211-20 (et non l'art L-5211-20-1)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sur proposition du Président,

DECIDE de modifier le projet de statut selon les observations ci-dessus intégrées dans sa version consolidée,

ARRETE la procédure en cours d'approbation par les trois EPCI,

RELANCE une nouvelle procédure de modification sur les statuts modifiés joints en annexe.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 24

2°) CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE – DISPOSITIF CLIINK**Rapporteur : Joël GUIN**

Le SIDOMRA s'est engagé dans l'optimisation du tri du verre. Il a retenu la solution CLIINK®, un outil ludique et innovant permettant d'augmenter le tri sélectif en point d'apport volontaire, de diminuer les volumes d'ordures ménagères pour une ville plus propre et sans débordements tout en optimisant les fréquences de collecte pour un moindre impact environnemental.

Pour la première fois, tous les acteurs de la chaîne de tri sont impliqués dans le cadre d'un partenariat gagnant/gagnant pour que :

- Chaque commune et communautés de communes et d'agglomération optimisent leur espace public.
- Les administrés soient récompensés de leur geste éco-responsable
- Les commerçants et les entreprises valorisent leur image de marque, augmentent leur chiffre d'affaires et fidélisent leur clientèle.

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019

Depuis début Mars, le SIDOMRA a pris contact avec les Maires des communes et Présidents des communautés afin de leur présenter Monsieur Ludovic PALPANT, animateur de la société TERRADONA, qui sera en charge de contacter les commerçants de chaque collectivité et constituer un réseau CLIIINK. En effet un partenariat doit être établi afin que les administrés puissent bénéficier d'avantages auprès de commerçants locaux, pour valoriser leur geste de tri du verre.

Pour régler certaines questions qui sont apparues lors de leurs premiers entretiens, il est nécessaire de créer un comité de pilotage au sein du SIDOMRA, regroupant :

- Mr GUIN, Président du Comité,
- Le SIDOMRA – élus et techniciens,
- Un élu et/ou un technicien par commune membre,
- Un élu et/ou un technicien par communauté,
- Un représentant du collecteur de verre VIAL,
- Un représentant de la société TERRADONA,

Arrivée de Mr LAGNEAU à 14 H 45

Ce comité de pilotage devra donner son avis sur toutes questions qui mériteront un partage d'informations et un arbitrage décisionnel intercommunal (choix des enseignes par exemple) et une évaluation du dispositif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sur proposition du Président,

DECIDE la création d'un comité de pilotage composé des membres ci-dessus, qui seront désignés.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 25

3°) COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU C.E.T D'ENTRAIGUES – RENOUELEMENT MEMBRES DE LA CSS

Rapporteur : Joël GUIN

La commission de suivi de site SUEZ RV Méditerranée à Entraigues a été créée par Arrêté Préfectoral du 23 octobre 2014. Cette commission a pour mission de créer un cadre d'échange sur les actions menées par l'exploitant, suivre l'activité de l'installation classée et promouvoir l'information du public.

Le mandat de 5 ans des membres représentant le SIDOMRA, arrive à échéance en 2019.

Une délibération du 15 mai 2014, a désigné Mr Joël GUIN, membre titulaire et Mme Florence DUPRAT, membre suppléant de cette CSS.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sur proposition du Président,

DESIGNE pour représenter le SIDOMRA, pour une durée de cinq ans, à la commission de suivi de site de SUEZ RV Méditerranée à Entraigues :

- Monsieur Joël GUIN, Président du SIDOMRA en qualité de membre titulaire,
- Mme Florence DUPRAT, Déléguée du SIDOMRA en qualité de membre suppléant.



Référence	CR
Document du	11 avril 2019
Page n°	4/7

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 25

4°) AVIS DE PRINCIPE SUR LA CREATION D'UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VALORISATION ET GESTION DES DECHETS

Rapporteur : Joël GUIN

Point reporté à la séance du prochain comité syndical.

FINANCES

5°) COMPTE DE GESTION 2018

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le Compte de Gestion 2018 établi par la Trésorerie Principale d'Avignon Municipale.

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 25

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019

6°) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

L'article L2121-14 du CGCT stipule que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président » et que le Président « doit se retirer au moment du vote ». Il est proposé d'élire un Président de séance pour l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018 du syndicat,

Monsieur Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, est candidat pour assurer la Présidence de l'assemblée pendant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018 du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du Président de séance pour l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018,

DECLARE Mr Jacques DEMANSE élu pour assurer la Présidence de l'assemblée pendant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018 du syndicat.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 25

7°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-Président

Sous la Présidence de Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, statuant sur le Compte Administratif 2018 dressé par le Président, Mr Joël GUIN.

Après s'être fait présenter le Budget Principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2018	Prévu HT	Réalisé HT
Dépenses de fonctionnement	12 482 821.00	7 987 573.74
Recettes de fonctionnement de l'exercice	12 482 821.00	12 976 586.81
Excédent de l'exercice		2 945 772.50
Excédent reporté		2 043 240.57
Excédent Global		4 989 013.07
Dépense d'investissement	7 068 207.00	6 225 367.40
Recettes d'investissement	7 068 207.00	3 070 864.17
Déficit de l'exercice		-95 953.20
Déficit reporté		-3 058 550.03
Déficit Cumulé		- 3 154 503.23
Résultat global 2018 de l'exercice		+2 849 819.30€
Résultat cumulé		+1 834 509.84€



Référence	CR
Document du	11 avril 2019
Page n°	6/7

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte le CA 2018, joint en annexe.

Mr GUIN quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 23

8°) AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Compte tenu des résultats dégagés et reportés au CA 2018, il est proposé au Comité de procéder à la couverture du déficit d'investissement 2018 par une partie de l'excédent de fonctionnement.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2018 et le résultat excédentaire d'exploitation cumulé s'élève à un montant de 4 663 330,49 €

Il est proposé au Comité l'affectation du résultat d'exploitation comme suit :

- Article 002 – Excédent reporté..... 1 363 330,49 €
- Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés..... 3 300 000.00 €

Les réserves serviront à financer la section d'Investissement de l'exercice 2019.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 25

9°) BUDGET 2019

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le projet de Budget 2019 est présenté et commenté au Comité à partir d'un document synthétique.

Le budget 2019 va être bâti sur les résultats du compte administratif 2018 qui vient d'être adopté par l'assemblée, et donc l'excédent global de 1.363.365,82 euros.

Le Président propose d'adopter le projet du Budget 2019 qui s'équilibre :

DECIDE d'adopter le projet du Budget 2019, joint en annexe, présenté par Monsieur Joël GUIN, Président.

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019

Le Budget s'équilibre ainsi :

BUDGET 2019 HT	€ HT
Dépenses de fonctionnement	12 564 201,00
Recettes de fonctionnement	12 564 201,00
Dépenses d'investissement	7 562 165,00
Recettes d'investissement	7 562 165,00
Total budget	20 126 366,00

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 25

10°) PROPOSITION DE REPARTITION DES PARTICIPATIONS 2019 DES COMMUNAUTES

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Comité est appelé à voter les participations des collectivités pour l'année 2019 telles qu'indiquées à l'article 74751 du Budget 2019 et dont le détail figure en annexe du budget.

TOTAL	TOTAL partic. 2019 HT	TOTAL partic. 2018 HT	%	TOTAL partic. 2019 TTC	TOTAL partic. 2018 TTC	%
Grand Avignon	5 421 138	5 442 416	-0,39%	5 963 252	5 986 658	-0,39%
Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse	359 169	361 097	-0,53%	395 087	397 207	-0,53%
Sorgues du Comtat	1 592 783	1 569 577	1,48%	1 752 061	1 726 535	1,48%
TOTAL	7 373 090	7 373 090	0,00%	8 110 400	8 110 400	0,00%

Il convient que le Comité adopte les participations des collectivités pour 2019.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 25

Informations et questions diverses

A Vedène, le 10 avril 2019

Le Président,
Joël GUIN

